



# Flash info

## Regroupement Mauricie

**Décembre 2010**



### Mise au point sur les projets St-Hubert



À lire en page 11



Parution du Regroupement Mauricie aux audiences publiques de la Commission des transports du Québec.  
À lire en page 5

Actions politiques non partisanses	Nous vous présentons .....	2
Mobilisation sociale	Prochaines rencontres régionales .....	4
Représentation	Taxi Élite de Trois-Rivières devant la Commission des transports du Québec .....	5
Éducation populaire	Comité régional transition école vie active (TÉVA).....	6
Réseautage	Rencontre nationale sur l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté .....	7
Défense des droits	Les services socioprofessionnels des CRDITED vont-ils disparaître? .....	9
Soutien technique	Mise au point sur les projets St-Hubert .....	11
Développement de projets	Réflexion et proposition d'implantation de parcours d'emploi et de participation sociale des personnes handicapées .....	12
Éditions communautaires et populaires	Comment rendre les entrées accessibles aux personnes à capacités physiques restreintes.....	13
	Mouvement PHAS - accès aux services .....	14
	Vivre dans la dignité à domicile ?.....	15
	Poursuite des visites ministérielles des ressources résidentielles .....	17
	Remboursement des frais relatifs à l'utilisation d'un chien d'assistance à la motricité.....	19
	Place aux associations .....	20
	Chronique Gouvernance .....	21

**Regroupement d'organismes de promotion pour personne handicapées – région Mauricie**

1322, rue Ste-Julie, bureau 37

Trois-Rivières (Québec) G9A 1Y6

Téléphone : 819-372-1036, télécopieur : 819-372-9850

Messagerie : [regroupementmauricie@bellnet.ca](mailto:regroupementmauricie@bellnet.ca)

Site internet : [www.ropphmauricie.net](http://www.ropphmauricie.net)

# Nous vous présentons



Alide Lessard et Jean Bergeron

## **Par : Steve Leblanc et France Thibault**

Pour cette chronique, nous nous dirigeons vers Louiseville. Nous avons rencontré pour vous monsieur Jean Bergeron, directeur de l'Association des personnes handicapées du comté de Maskinongé et de la Corporation de transport adapté. Fidèle à ses habitudes, Jean nous a accueillis chaleureusement.

Celles et ceux qui connaissent Jean savent qu'il a le verbe facile et que ses propos sont fondés sur des valeurs sociales et humaines qui devraient gouverner notre société.

### **Un certain matin de mars ... la lumière fut!**

Jean est né à Ste-Ursule par un beau matin de mars 1942. Alors que le soleil embellissait la saison, Jean, de son côté, « embellissait la maisonnée qui l'a vu naître ». Nous ne faisons ici que rapporter les paroles de l'humble.

### **Un parcours professionnel varié**

Son curriculum est bien rempli. Au début de sa carrière, Jean a travaillé comme caissier au sein de diverses caisses populaires. Par la suite, il accepte un poste dans une étude de notaire où il est resté en emploi pendant treize ans. Par après, il ira

travailler pour une compagnie de construction à St-Bruno. Puis, il retourne travailler deux ans dans une étude de notaire à Montréal-Nord. Ensuite, nous allons vous surprendre, Jean fut propriétaire d'un dépanneur à Louiseville pendant six mois, un travail qu'il n'a guère apprécié. Par après, il joint le milieu communautaire.

### **Ses débuts à l'APCHM et à la Corporation de transport adapté**

Jean œuvre à l'association et au transport adapté depuis 1982. Il entamera sa 29<sup>ième</sup> année dès janvier. Ce n'est pas pour rien que nous disons, de temps à autre, que Jean et Louise Vallières de l'APCMCQ constituent la mémoire du Regroupement Mauricie. Jean a commencé comme animateur en loisirs à l'APHCM et en novembre 1982, il obtenait le poste de directeur au transport adapté et à l'APHCM. Il s'est toujours fait un devoir de s'assurer que ses employés soient heureux au bureau. « J'aime mon travail et j'ai une équipe exceptionnelle avec moi ». Les ressources humaines constituent la principale richesse de son organisation. La motivation de Jean consiste, dans le respect des individus et des structures, à travailler de manière à améliorer les choses, faire en sorte que les gens autour de lui soient heureux et que les membres de l'APHCM et de la Corporation de transport adapté aient les meilleurs services possibles.

### **Son passage au CA du Regroupement Mauricie**

Jean a siégé au conseil d'administration du Regroupement Mauricie entre 1993 et 2000 et de 2002 à 2005. Il agissait à titre de trésorier. Jean se souvient encore très bien d'anciens collègues de travail maintenant décédés dont tout particulièrement Marie-Claude Tellier de l'APEN et Laurent Gravel de l'ALPHA.

Ensemble, ils furent amenés à bâtir une société plus juste et inclusive.

### **Sa vision du communautaire**

« Je trouve que le milieu communautaire est un milieu exceptionnellement humain et les gens qui y œuvrent sont en général, des gens qui sont d'une grande générosité et qui ont le souci du bien-être des autres. Ils donnent leur vie pour améliorer le sort de ceux qui sont moins chanceux dans la vie ».

### **Le communautaire d'hier à aujourd'hui**

« Je pense que le milieu communautaire a énormément évolué depuis mon entrée en poste, c'est complètement différent, du moins à l'égard des personnes handicapées. Le financement est passé, d'à peu près rien, à quelque chose de plus respectable, même si c'est encore insuffisant compte tenu des besoins. Les personnes handicapées existent maintenant, alors que dans les années 80, elles étaient cachées et sans services, ce qu'elles ont maintenant, même s'il reste encore des gains à faire. Je pense aussi qu'on peut parler de la compétence et de l'intérêt des personnes impliquées; au début, on faisait du loisir presque exclusivement alors que maintenant, la préoccupation est beaucoup plus large. »

### **Une nature sociale alimentée par des moments de tranquillité**

Les proches de Jean vous diront qu'il apprécie grandement la vie sociale. Mais Jean ressent le besoin de se ressourcer de temps à autre via des moments de silence. Cela lui permet de faire le vide et de recharger ses batteries pour être fin prêt à relever de nouveaux défis. Il nous parle avec joie de ses séjours à St-Jérôme en maison de retraite où il retrouvait de nombreuses amitiés bâties au fil des années. Son havre de paix, maintenant fermé, Jean prend la direction de l'Hermitage de St-Benoit-du-Lac pour sa quête de silence.

### **Un souhait pour l'avenir ?**

« Vu mon intérêt pour mon organisme que j'ai aimé et que j'aime encore, ce que je souhaite, c'est qu'il y ait toujours des personnes préoccupées par le bien-être des gens que l'on a à desservir et que les autorités politiques reconnaissent les besoins. Cette reconnaissance devrait nous donner accès à davantage de ressources financières et humaines pour remplir notre rôle... et j'y crois »

### **Conclusion**

Notre rencontre en fut une spirituelle, remplie de sagesse et « saupoudrée » d'un humour fort intéressant. Merci Jean pour ces instants de pur bonheur et que tes désirs soient les pressentiments des possibilités qui sont en toi. Continue à rayonner autour de toi, nous en sommes tous gagnants.

*Un matin d'octobre, une personne handicapée entre au bureau de l'APHCM et dit « un de mes rêves, avant de mourir, serait de voir les couleurs de l'automne dans les Laurentides. Je n'ai jamais vu l'automne dans cette région du Québec ». N'écoutant que son cœur, Jean laisse tomber son travail et propose à la personne une balade en voiture dans les Laurentides.*

*Cette anecdote définit bien la personnalité et les priorités de Jean, à savoir le bien-être de la personne avant tout !*

# Prochaines rencontres régionales

Dates	Heures	Rencontres	Lieux
14 décembre	10h30	Manifestation devant les bureaux de Jean-Paul Diamond (Dossier financement TROC)	Louiseville
15 décembre	12h	Dîner des fêtes et conférence (Monsieur Andrée D Beaudoin) « Démocratie, service public et responsabilité citoyenne. Avons-nous encore le pouvoir de décider ce qui est bon pour nous ?	Salle Maurice-Pître
11 janvier	9h30	Comité « Accès aux services » * Bilan rencontre avec l'Agence * SAF * SAD	1322, rue Ste-Julie
11 janvier	11h	Comité SQPH * projets de visibilité pour juin 2011	1322, rue Ste-Julie
13 janvier	9h30	Appropriation de la politique * APE avec l'AQRIPH	1322, rue Ste-Julie
25 janvier	9h30	Bilan du projet « Faire la différence » phase II	Lieu à confirmer
« En avez-vous entendu parler par vos membres?, évaluons les retombées, les suites de ce projet, venez poser vos questions, soyons pro-actifs dans ce projet pour que vous bénéficiiez \$\$, comment pouvez-vous faire une différence?, démonstrations d'un logiciel facilitant la recherche de dons importants, etc. »			

# Taxi Élite de Trois-Rivières devant la Commission des transports du Québec

Par : Steve Leblanc

La corporation Taxi Élite fut créée en Mai 2010 par d'anciens membres de Taxi Coop de la Mauricie qui ont à cœur le service à la clientèle, l'implantation de la technologie dans l'industrie du taxi ainsi que les conditions de travail des chauffeurs. Taxi Élite compte sur une flotte de six (6) véhicules intermédiaires.

Tout comme nous, Taxi Élite croît fermement que le service de transport adapté par taxi est déficient dans la région de Trois-Rivières. La nouvelle corporation entend développer ce service et se spécialiser dans ce créneau. Outre Trois-Rivières, la desserte envisagée couvrirait une partie de la Rive-Sud (axe Nicolet-Bécancour), Louiseville et les secteurs de Pointe-du-Lac et St-Louis de France.

Suite au dépôt de la demande visant à obtenir deux permis restreints pour desservir la clientèle des personnes handicapées, des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées ainsi que leur accompagnateur, Taxi Élite était entendu par un juge de la Commission des Transports du Québec en audience publique le 17 novembre dernier. Taxi Coop de la Mauricie et Dessercom, représentés par le bureau Joli-Cœur Lacasse se sont opposés à la demande déposée par Taxi Élite. Le Regroupement Mauricie ainsi que des représentants de l'Association des handicapés adultes de la Mauricie, du Bureau d'aide et d'information sur le logement adapté - région Mauricie et de la Société de transports de Trois-Rivières furent entendus à titre de témoins pour le demandeur. La réponse est attendue d'ici quelques semaines.

## Nombre de taxis adaptés dans certaines agglomérations

	Population	Taxis adaptés	Taxi adapté par habitant
Shawinigan	51 734	5	1/10 347
Joliette	19 516	4	1 /4 879
Rosemont et environ	133 618	50	1/ 2 672
Québec	508 349	19	1/ 26 755
Laval	391 893	9	1/ 43 543
Montréal	1 651 735	173	1/ 9 547
Trois-Rivières	126 000	1	1 /126 000

## Rappel

### Finies les surcharges tarifaires

**Le Nouvelliste, mercredi 26 janvier 2005, page 12**

**Par : Nancy Massicotte**

Toutes les compagnies de taxis du Québec qui appliquaient une surcharge tarifaire pour le transport de personnes handicapées, dont taxi coop de la Mauricie, devront mettre fin à cette pratique.

L'office des droits de la personne a en effet statué qu'il était illégal de fixer un tarif autre que celui affiché au taximètre. Dorénavant, le client qui fait appel au service de transport adapté de taxi Coop pourra exiger d'être facturé selon le taximètre et rien d'autre.

L'information a été transmise, lundi soir, aux membres de taxi coop de la Mauricie par M. Daniel Bouchard, directeur général du comité provincial de concertation et de développement de l'industrie du taxi. «Cette pratique n'était pas unique à la Mauricie; elle était généralisée à la grandeur du Québec. Tout le monde croyait qu'elle était légale et correcte. Une clause de la loi nous permettait en effet de fixer un tarif différent dans le cas de services spécialisés. Or, le 12 janvier, nous avons eu un avis de l'office des droits de la personne qui interdit la surcharge», a expliqué M. Bouchard.

**Il a d'ailleurs fallu la plainte logée à la commission des transports du Québec par le Regroupement des organismes de promotion pour personnes handicapées-région Mauricie pour qu'on demande une opinion juridique sur le sujet.** «Nous devons offrir le même service pour le même prix, même si ce n'est pas rentable. Qui plus est, taxi coop n'a pas le choix d'offrir le service de transport adapté. Le problème est que le législateur n'a pas pensé à tout lorsqu'il nous a imposé le transport adapté», a-t-il ajouté.

Cette plainte logée en décembre dernier révélait que les personnes handicapées qui faisaient appel au véhicule adapté de taxi coop se voyaient imposer une surcharge tarifaire pour une course allant de 10\$ à 15\$.

Taxi Coop n'avait pas nié cette pratique, mais l'avait justifiée par le laxisme du gouvernement face à l'absence de rentabilité du véhicule de Taxi adapté. Claude Mercier, directeur chez taxi coop, avait notamment expliqué que la surcharge servait à payer le salaire du chauffeur. « À cause du permis, ce véhicule ne peut pas faire de transports réguliers. Or avec une dizaine de transports adaptés par jour, nous sommes incapables de rentabiliser le véhicule. Nous perdons de l'argent », avait-il indiqué.

# Comité régional « transition école vie active » (TÉVA)

Par : Steve Leblanc

Certains jeunes âgés de 16 à 21 ans présentant une limitation fonctionnelle ou une difficulté d'adaptation et d'apprentissage nécessitent un soutien particulier quand vient le temps de transiter de l'école à la vie active.

Plusieurs politiques et mesures gouvernementales en font foi dont la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées.

Afin d'optimiser la démarche favorisant le passage harmonieux des jeunes de l'école vers la vie active, un comité de partenaires, sous la responsabilité d'« Engagement jeune Mauricie » est à se mettre en place. Comme première action, le comité vise à se donner un portrait de la situation en Mauricie. Le Regroupement Mauricie y siège et **dans le cadre de l'élaboration de l'état de situation, des rencontres sont à prévoir avec nos membres.**

## Qu'est-ce que la TÉVA ?

« La TÉVA est une démarche coordonnée et planifiée d'activités intégrées au plan d'intervention (PI) et au plan de services individualisé et intersectoriel (PSII) de l'élève et qui visent son accompagnement lors du passage de l'école vers d'autres activités (emploi et vie socioprofessionnelle, formation continue, études postsecondaires, loisirs, transport, logement, etc.).

Cette démarche s'adresse aux élèves qui nécessitent une démarche d'accompagnement concertée et planifiée pour assurer un passage harmonieux à la vie active, particulièrement, mais pas exclusivement, aux élèves handicapés ou en difficulté. »

## Stratégie nationale

« Action 29 : Soutenir davantage, à partir de 2008, la planification de la transition de l'école à la vie active des élèves handicapés en :

- faisant la promotion de la planification de la transition
- diffusant les projets relatifs à la transition de l'école à la vie active mis en oeuvre en région ;
- soutenant l'expérimentation et la planification de la transition dans le cadre de leur offre de service respective ;
- mettant en place des mécanismes qui faciliteront la concertation et l'implication des acteurs régionaux et locaux concernés»

Responsable : MELs, MESS, MSSS

Collaboration : OPHQ, SAJ, CAMO-PH

Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, MESS



## Bref historique régional

1. Nous avons joint voilà environ quatre ans un comité de travail conjoint 04-17 sur le TÉVA.
2. Une clé USB fut créée et distribuée (La CLÉ de la TEVA) « cette clé est un outil de promotion, de sensibilisation et d'utilisation en vue d'accroître la pratique de transition de l'école vers la vie active (TÉVA) des jeunes ayant des besoins particuliers. La clé USB est un moyen de centraliser toute l'information nécessaire à la réalisation d'un plan de transition (bottin de ressources, guide de la TEVA, etc)
3. Suite au dépôt de la Stratégie nationale sur l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, l'OPHQ laisse le leadership du dossier MELs. Pour diverses raisons le dossier avance lentement.
4. Après échanges, et à la lecture du mandat d'Engagement jeunesse issu d'une entente interministérielle, il fut décidé de confier au Comité régional d'engagement jeunesse le mandat d'assurer la consolidation et le développement de la TÉVA en Mauricie. Une démarche semblable est à se structurer au Centre-du-Québec. Un portrait est à prendre forme.

# Rencontre nationale sur l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté

Par : Thérèse Colin, CRADI

Il y a 10 ans le Québec adoptait une politique d'adaptation scolaire : « Une école adaptée à tous ses élèves, prendre le virage du succès ». Or, la mise en oeuvre d'une voie d'action de cette politique est toujours difficile, celle qui s'énonce comme suit : mettre l'organisation des services éducatifs au service des élèves handicapés ou en difficulté en la fondant sur l'évaluation individuelle de leurs capacités et de leurs besoins, en s'assurant qu'elle se fasse dans le milieu le plus naturel pour eux, le plus près possible de leur lieu de résidence et en privilégiant l'intégration en classe ordinaire.

Depuis 10 ans, le groupe de concertation en adaptation scolaire (GCAS), un comité-conseil auprès du Ministre et qui rassemble les représentants des principaux partenaires en éducation, est confronté aux difficultés que pose la mise en oeuvre de cette voie d'action. Il a même remis un document à la ministre Michèle Courchesne, en 2009, sur ce sujet. En juin 2010, cette ministre décidait de convoquer « des rendez-vous de l'éducation » pour l'automne 2010 dont une session cernerait spécifiquement l'éducation des élèves handicapés ou en difficultés.

En septembre 2010, la nouvelle ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, modifiait quelque peu l'exercice et annonçait une rencontre d'une journée des partenaires en éducation sur l'intégration des élèves EHDAA.

## **Une journée de concertation**

Le 25 octobre, une centaine de participants se rencontraient à Québec. Ils représentaient le MELS, les commissions scolaires, les écoles, les directeurs d'établissement, les enseignants, les professionnels, les personnels de soutien

les parents (par la voie des comités de parents, mais aussi des organismes provinciaux de personnes handicapées), des organismes gouvernementaux (OPHQ).

L'objectif de la Ministre était de faire le point sur la réussite des élèves handicapés ou en difficultés et sur leur intégration en classe ordinaire, et de proposer des solutions qui conviennent à la fois aux élèves, aux parents, aux enseignants, aux gestionnaires et au personnel des services éducatifs et complémentaires. La Ministre ajoutait qu'il ne fallait pas ignorer la nature sensible et complexe du sujet qui engage le débat sur la voie des droits de la personne. Plaçant la discussion sur le terrain du respect des droits fondamentaux, elle annonçait son intention de maintenir le cap sur l'intégration en classe ordinaire, mais annonçait du même coup qu'il fallait trouver des solutions applicables.

Après le mot d'ouverture de la Ministre et la conférence d'ouverture « Répondre aux besoins de tous les enfants, y compris les enfants handicapés : les promesses et les défis de l'égalité », prononcée par monsieur Wayne Mackay, professeur de droit à la faculté Schulich, les participants étaient conviés à des discussions en ateliers, puis à une plénière. Les participants avaient reçu préalablement un document d'appui. Lors des ateliers, ils devaient échanger sur trois questions : dans le contexte d'une école inclusive qui assure une place à tous ses élèves, quels succès et quelles difficultés ont été vécus? Quelles sont les conditions pour assurer le succès de cette orientation? Comment concrètement, peut-on assurer à tous les élèves l'accès à une éducation de qualité, et ce, dans la perspective de la recherche d'un juste équilibre entre tous? Finalement, dans le cadre du contexte budgétaire actuel, quels moyens concrets et

applicables doit-on privilégier pour répondre à l'ensemble des élèves ainsi que pour soutenir le personnel enseignant, le personnel professionnel, le personnel de soutien et les parents?

La plénière a été l'occasion de mettre en commun les points saillants des ateliers et aussi le message de 3 minutes que chaque organisation tenait à passer. En ce qui concerne le milieu associatif, l'AQRIPH, la COPHAN et l'AQIS se sont partagé les messages forts à communiquer. On peut consulter le document d'appui à la réflexion sur le site [www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1587](http://www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/index.asp?page=fiche&id=1587) et le message de l'AQRIPH « Rencontre des partenaires en éducation (résumé AQRIPH) ». sur le site <http://www.aqriph.com/indexFr.asp?numero=30>.

#### **Les propos de Mme Line Beauchamp**

En finale, la Ministre a conclu cette journée en reprenant les points forts et en communiquant aux participants ses intentions. La Ministre retient cinq axes de travail : l'intervention en classe régulière, l'organisation des services, la collaboration équipe école et parents, la recherche et le transfert des connaissances, la complémentarité MSSS-MELS.

En vrac, la Ministre annonce qu'il y aura des lignes directrices sur l'intégration, des discussions sur les enjeux autour de tables syndicales et patronales. Le réseau privé sera interpellé pour faire partie de la solution ainsi que les écoles à vocation particulière. La classe spéciale et la classe régulière ne devraient pas être mises en opposition. Le MELS développera des outils pour le plan d'intervention et pour communiquer avec les parents. Des actions concerneront la formation, l'arrimage entre la recherche et le terrain. Une attention sera donnée pour la mise en oeuvre locale de l'entente MSSS-MELS.

La Ministre note aussi trois zones où les consensus sont plus faibles. L'arrimage

MSSS-MELS : l'école a tendance à travailler seule et voudrait en même temps que le CLSC soit dans ses murs. Quant à la formation initiale et continue, les enseignants ne veulent pas devenir des spécialistes de tout et refusent les attentes très élevées à leur endroit. Enfin, côté budgets, le MELS doit faire la lutte à la bureaucratie scolaire et laisser du temps, mais il faut tout de même gérer les écoles. Juin 2011 est l'échéancier prévu par la Ministre pour effectuer des travaux et prendre des décisions sur les cinq axes.

#### **Dedans et dehors**

À vrai dire, l'essentiel des participants à cette rencontre sont des personnes fortement engagées auprès des élèves EHDA. Ils ne remettent pas en cause le principe de l'intégration, mais en questionnent concrètement les modalités. La Ministre, elle-même, avait lancé des messages clairs dès le début. Ainsi, la rencontre s'est déroulée dans un climat constructif, ce qui n'a pas empêché chacun des partenaires d'apporter ses opinions.

Mais convenons que, dans les rangs de chacune des organisations présentes à la table, le climat n'est pas vraiment serein et les revendications se font entendre haut et clair. Ainsi à l'extérieur de la rencontre, plusieurs groupes sociaux manifestaient, notamment les enseignants syndiqués de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal qui considèrent que 44 % de leurs élèves sont en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et que 19 % ne reçoivent pas les services adéquats. Pour conclure, disons que l'objectif de la Ministre de régler les problèmes d'ici juin est certainement ambitieux; cependant la volonté est là. Autre remarque, le milieu associatif n'est pas présent dans les solutions... c'est l'histoire d'un secteur qui ne voit pas la participation des usagers comme un élément de solution.

# Les services socioprofessionnels des CRDITED vont-ils disparaître ?

En guise de réflexion, nous vous présentons cet article fort intéressant rédigé par le ROP de Montréal en déficience intellectuelle. Prendre note que les questionnements soulevés sont légitimes et justifiés. En Mauricie, ce dossier est traité par le comité « Accès aux services ». Il sera à nouveau inscrit à l'ordre du jour de la rencontre de janvier. Pour l'instant, nous ne sommes pas en mesure de vous dresser un portrait précis des modifications attendues dans notre territoire en regard de l'offre de services socioprofessionnelle.

Par : Hélène Morin, CRADI

Nous avons lieu de croire que l'offre de services socioprofessionnels des centres de réadaptation en DI et TED se modifiera à un tel point qu'elle sera méconnaissable et qu'il y aura une bonne partie des usagers qui se retrouveront entre deux chaises.

## **Le Rapport pelletier : une bombe**

Ce n'est pas d'hier que le CRADI s'intéresse aux services socioprofessionnels offerts par les CRDITED et aux perspectives d'emploi des personnes qui présentent une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement. Un comité à cet effet a d'ailleurs contribué à la production d'une plate-forme, en 1996, coordonnée par Pierre Berger. Le CRADI a aussi fait partie des groupes consultés par M. Pelletier pour ce qui allait donner lieu au Rapport Pelletier (mars 1998), commandé par l'OPHQ, et intitulé L'Intégration au travail des personnes soutenues par les établissements sociosanitaires.

La sortie de ce rapport a soulevé bien des critiques de la part des gens de la réadaptation. En effet, M. Jacques Pelletier

y proposait les quatre voies suivantes : responsabiliser les organismes oeuvrant en intégration en emploi et en développement de l'employabilité (CLE, services de main-d'oeuvre et milieu scolaire); élargir le réseau des centres de travail adapté (CTA); augmenter la possibilité d'obtenir des revenus additionnels pour les personnes handicapées bénéficiaires de l'aide sociale; bonifier le contrat d'intégration au travail (CIT). De plus, il recommandait, entre autres choses, un arrimage des réseaux (Emploi, Éducation, Santé et services sociaux ainsi qu'OPHQ), le salariat pour les personnes en stages grâce au CIT et un revenu additionnel pour les personnes bénéficiaires de l'aide sociale, qu'elles soient ou non dans un parcours vers l'emploi.

Les groupes qui avaient soutenu le rapport Pelletier lui ont peu à peu retiré leur appui et de son côté, M. Jacques Pelletier s'est amendé (ayant suscité la controverse et les critiques des ténors de la réadaptation). Le CRADI est toujours resté en accord avec les analyses et recommandations du Rapport Pelletier. Avant même la sortie du Rapport, il avait fait certains constats similaires et mis de l'avant les quotas d'embauche puisque l'intégration en emploi stagnait. Ce qui est incroyable, c'est qu'aujourd'hui encore, certains constats et recommandations pourraient s'appliquer.

## **Les suites de ce rapport**

C'est dans la foulée de ce rapport qu'un comité interministériel sur l'employabilité composé du MSSS, du MESS et de l'OPHQ donnait le mandat à trois régions de faire une étude sur les personnes en stages et leur admissibilité à un CIT. Cela se passait en 1999 : Montréal a reçu le mandat de faire l'étude en déficience intellectuelle. Ce qu'on a appelé le projet sur le développement de l'employabilité

allait mobiliser les énergies de plusieurs partenaires de la région; il a produit une démarche exploratoire, une étude des conditions gagnantes de l'intégration en emploi et un projet d'expérimentation. C'est Action main-d'oeuvre, soutenu par le CRADI et l'OPHQ (pendant un certain temps) qui a porté l'ensemble de la démarche à bout de bras après que la Régie de la Santé et des Services sociaux de Montréal (devenue Agence) en ait abandonné la coordination.

Le dossier a été sur la glace un certain temps, mais depuis que les CRDITED ont commencé à appliquer la modification de leur offre de services, le CRADI a repris du service. Il a mis sur pied un comité, qui après quelques rencontres et la lecture du document du CAMO sur les stages (autre acteur dans ce dossier), a décidé de faire des travaux sur la situation dans les CR de Montréal, de demander que les CR maintiennent l'offre actuelle de services tant et aussi longtemps qu'ils ne pourront offrir d'autres services répondant aux besoins des personnes concernées.

Le CRADI voudrait que les personnes qui peuvent accéder à l'emploi soient soutenues dans ce sens et rejoignent le réseau de l'emploi, que celles qui n'auront jamais le potentiel de travailler reste sous la responsabilité des CR et aient accès à des activités valorisantes dans une perspective de participation sociale. Quant aux personnes qui ne peuvent accéder maintenant au marché du travail, mais qui le pourront éventuellement, il faudrait envisager une série de mesures et programmes (entreprises adaptées, économie sociale); il est clair que cela mérite des travaux de réflexion et de l'imagination. Serait-ce le moment de remettre sur pied le comité sur le développement de l'employabilité?

Une chose est certaine, on ne pourra accepter que des gens qui étaient en stages se retrouvent dans des activités qu'ils doivent payer, de surcroît; ou encore qu'on

les retourne chez eux et qu'on laisse à leurs parents la responsabilité de leur trouver des ressources. Nous avons toujours déploré les stages non rémunérés. On s'entend pour dire qu'un stage, cela devrait avoir un début et une fin. Nous pensons que le secteur de la réadaptation allait trouver de meilleures idées que de fermer les dossiers des personnes concernées pour mettre fin au fait que des gens ne sont pas payés pour leur production.

### **Un dossier qui chemine de nouveau**

Depuis plus d'un an, le CAMO y travaille et il a produit un document sur les stages qui propose des pistes intéressantes comme l'accompagnement en emploi, le parcours de participation sociale, le maintien en emploi.

Dans le milieu associatif, l'AQIS, le mouvement PHAS et l'AQRIPH ont fait des démarches auprès de la Fédé des CRDITED; de plus, une lettre a été envoyée au Ministère.

Lors des journées d'orientation de l'AQRIPH, en octobre dernier, le sujet du programme socioprofessionnel a fait l'objet de discussions. Quant au suivi de la démarche faite en mai dernier auprès du MSSS par les organismes provinciaux nommés plus haut, la rencontre qui devait avoir lieu en août a été annulée vu le changement de ministre.

Depuis, malgré ces demandes, aucune date n'a été fixée pour rencontrer la nouvelle ministre. Dans le contexte, il est donc décidé de s'adresser au Protecteur du citoyen. De plus, l'AQRIPH, par son comité Travail, va construire un questionnaire de collectes d'informations auprès de l'ensemble des ROP pour mieux cibler les enjeux et élaborer une stratégie d'action.

C'est assurément un dossier dont on parlera beaucoup cette année.

# Mise au point sur les projets St-Hubert

## Une précision importante

Par : Steve Leblanc

Notre dernière parution présentait un résumé de la rencontre du 26 octobre dernier tenue avec le propriétaire de la pâtisserie St-Hubert de Sainte-Adèle, monsieur Michel Rochon. Nous apprenions à ce moment « ...la fin du financement du projet. » Flash Info novembre 2010.

Précisons qu'il s'agissait bien évidemment du projet de Sainte-Adèle seulement et que cette nouvelle malgré la « coquille » apparaissant à la une de notre bulletin d'information, ne concerne pas les autres projets St-Hubert.

## **LES PROJETS ST-HUBERT SONT ENCORE EN ACTIVITÉ!**

Par : Nancy Moreau, Sphère-Québec

A titre de rappel, les projets « St-Hubert » consistent en un modèle de partenariat, regroupant des intervenants de commissions scolaires, de centres de réadaptation, de services spécialisés de main-d'œuvre et SPHERE-Québec qui visent à accompagner des personnes handicapées éloignées du marché du travail dans un processus de formation adaptée en milieu de travail. Ces projets ont également pour objectifs de répondre à un besoin de main-d'œuvre d'employeurs de certains secteurs.

Dans les Laurentides notamment, la réussite de ce projet tient spécifiquement au modèle de partenariat mis en place dans les milieux, ainsi qu'à l'implication de l'employeur. Les partenaires impliqués sont la Commission scolaire des Laurentides, le Centre le Florès, Inter-Action Travail, le SEMO Intégration Travail Laurentides et le CSSS des Sommets. L'employeur a également investi temps et ressources, ce qui a

grandement contribué au succès des projets.

Depuis 2006, ce projet en a fait du chemin! Cette année seulement, la contribution de SPHERE-Québec s'élève à plus de 50 000\$ dans la région des Laurentides, pour 23 personnes handicapées. Plusieurs autres projets dans les Pâtisseries St-Hubert sont en cours dans d'autres régions du Québec, alors que d'autres se sont concertées et ont commencé à travailler sur l'adaptation et l'implantation de projets novateurs et créateurs d'emplois pour les personnes handicapées dans leurs régions respectives. En fait, c'est la souplesse de ce modèle qui en facilite le transfert et l'adaptabilité.



Finalement, loin d'être fini, ce projet a fait des petits un peu partout et est encore source d'inspiration pour plusieurs!

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter Nancy Moreau, directrice générale de SPHERE-Québec au 1-888-455-4334 poste 205 ou Yvon Lemieux, agent de développement pour Inter-Action Travail, au 819-326-3046.

Depuis le 22 novembre 2010,  
les heures d'ouverture  
des bureaux de la STTR,  
ainsi que du service à la clientèle sont  
de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Société de Transport de Trois-Rivières  
2000, rue Bellefeuille  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5J3  
Tél. 819 373-4533

# Réflexion et propositions d'implantation de parcours d'emploi et de participation sociale des personnes handicapées

Par : Steve Leblanc

Le document de réflexion et de propositions d'implantation de parcours d'emploi et de participation sociales des personnes handicapées fut présenté à la récente rencontre d'orientation de l'AQRIPH et bien accueillie par ses membres. Voici les principaux commentaires et questionnements soulevés par les regroupements régionaux.

D'emblée, les gens sont en accord avec l'ensemble des propos tenus dans le document de travail et considèrent que le CAMO a bien campé les principes.

- Le Camo énonce que les stages doivent être à durée déterminée (au plus 18 mois), à ce sujet nous croyons que la durée devrait plutôt être relative aux capacités et besoins de la personne et selon l'avis professionnel du formateur ou du superviseur de stage.
- L'apport des concepts d'accompagnement et de suivi sont très importants. Nous considérons que c'est une bonne partie de la solution dans le cas du parcours vers l'emploi.
- Pour ce qui est du revenu et des rétributions, ce pourrait être plus précis. Il est nécessaire que l'employé soit reconnu et payé en conséquence. La notion de stage ne doit pas être synonyme de «main-d'œuvre bon marché», mais bien un moment d'apprentissage vers l'emploi. Le stage doit être à durée limitée.
- Dans la mise en œuvre du parcours vers l'emploi, l'idée qu'il y ait un programme de solidarité sociale plus développé a été soulignée afin de responsabiliser le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Son rôle devrait être plus que simplement émettre des chèques.
- En ce qui concerne le rôle de la communauté, il y a un réel besoin d'élaborer plus en détail cette notion.
- Aussi les responsabilités de mise en œuvre des deux ministères (MSSS, MESS) principalement concernés pourraient être plus étoffées; en lien avec l'action 57 de la Stratégie.

Nous retrouvons dans le document du CAMO, l'une de nos principales revendications régionales, soit **la reconnaissance et le financement des organismes intervenant dans le champ des activités de travail.**

« La participation sociale témoigne d'un choix social en faveur d'une solidarité sociale. Pour en assurer un réel rayonnement, il faut s'appuyer sur certaines actions gouvernementales.

À cet égard, nous partageons une proposition que nous avons recueillie lors de nos consultations.

**Nous croyons en effet qu'un programme de solidarité sociale devrait être institué afin de soutenir à la fois les personnes qui s'inscrivent dans un parcours de participation sociale et les organismes du milieu qui s'engagent à répondre à ces besoins.**

*Réflexion et de propositions d'implantation de parcours d'emploi et de participation sociale des personnes handicapées, 2010 CAMO, page 11*



# Comment rendre les entrées accessibles aux personnes à capacités physiques restreintes

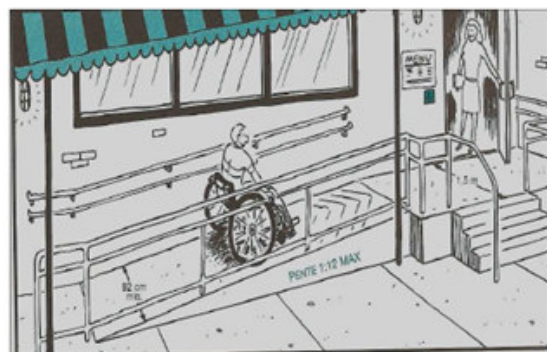
La rampe comporte une main courante double des deux côtés fixée bien solidement, des montants robustes et enfin un rebord de chaque côté afin d'empêcher les roues avant d'un fauteuil roulant de dévier de leur direction normale. Le rebord peut aider à freiner le fauteuil roulant en cas d'urgence. Ce rebord pourra être remplacé par un garde-corps placé très bas, à peu de distance de la surface de la rampe.

La surface de la rampe et des marches de l'escalier est faite d'un matériau antidérapant, continu et uni. Il suffit d'un entretien soigné de la surface en hiver afin d'éviter bien des désagréments aux personnes qui empruntent la rampe ou l'escalier

Une rampe aménagée à l'extérieur est autant que possible, à l'abri des intempéries. La pente maximale de la rampe est 1 :12, c'est-à-dire que pour chaque longueur de 12 cm, il y a une dénivellation de 1cm. La pente sera d'au moins 92 cm de largeur.

Une longue rampe doit comporter des paliers à tous les 9 mètres ainsi qu'un palier lorsqu'elle change de direction.

Si la porte d'entrée s'ouvre vers l'extérieur, le palier au haut de la rampe est assez large afin qu'une personne en fauteuil roulant puisse ouvrir la porte sans difficulté. Il faut alors prévoir une aire de manœuvre de 1,5m de diamètre en dehors du battent de la porte



Source : Babillard, décembre 2010, APEN, page 8

# Mouvement PHAS – accès aux services

## Rapport annuel du protecteur du citoyen

Par : Marie-Claude Gagnon, Mouvement PHAS

Phas vous propose de lire le rapport annuel du citoyen <http://www.protecteurducitoyen.qc.ca/grands-dossiers-et-documentation/rapports-annuels/>. Il y est notamment question des dossiers qui nous concernent (p.91 à 97). Le Protecteur du citoyen y fait des recommandations en lien avec l'application du plan d'accès pour les personnes ayant une déficience. Il s'inquiète des délais d'attente non respectés, des iniquités dans le processus d'accès et du déplacement de l'attente. On y parle aussi de la continuité des services, défaillante entre la première et la deuxième ligne. Des constats que nous partageons et sur lesquels nous avons alerté le ministère de la Santé et des Services sociaux au moment du lancement de son plan d'accès. Nous sommes bien heureux de constater que le Protecteur du citoyen exerce une vigie de ces dossiers et nous prévoyons l'alimenter à cet effet dans les prochains mois. Si vous êtes au courant de situations problématiques vécues par vos membres (accès aux services, continuité des services ou encore délais jugés inacceptables), il serait important de nous en faire part. Plus nous pourrions documenter la situation, plus nous serons outillés pour faire des représentations. PHAS : 514-638-4777 ou [mouvementphas@yahoo.ca](mailto:mouvementphas@yahoo.ca)

### Les actions à venir

Au cours des prochains mois, PHAS se concentrera sur les activités suivantes :

- Adoption de l'entente de partenariat du mouvement PHAS en décembre
- Élaboration d'un dossier sur les difficultés d'accès aux services que nous ferons parvenir au Protecteur du citoyen cet hiver
- Participation aux journées d'orientation de l'AQRIPH
- Vigie en ce qui concerne le budget 2011 et les études de crédit
- Rencontre avec le Protecteur du citoyen
- Participation à la Semaine québécoise des personnes handicapées en juin 2011.

### Selon Me Ménard, il faut documenter nos réalités terrain

Par : Marie-Claude Gagnon, Mouvement PHAS

Le 22 octobre dernier, le mouvement PHAS invitait Me Jean-Pierre Ménard à donner une conférence

sur les droits des personnes ayant une incapacité et leur famille dans le réseau de la santé et des services sociaux. Ce fut très enrichissant comme présentation et également motivant, nous avons des leviers pour défendre les droits des personnes que nous représentons et nous devons les utiliser. Mais pour y arriver, nous avons besoin de collaboration!

Bien entendu, une demi-journée avec Me Ménard, c'est insuffisant compte tenu du nombre de questions que notre milieu se pose. Cependant, ensemble nous sommes plus forts et c'est seulement en se regroupant et en se mobilisant que nous aurons un réel poids politique.

Nous devons donc rassembler et documenter des situations terrain où les droits ne sont pas respectés selon la loi de la santé et des services sociaux. Il est donc souhaitable que le mouvement PHAS soit informé des situations où il y a des discontinuités de services, des délais d'attente jugés déraisonnables, quand il y a désinformation auprès des usagers et leur famille, etc. Pour cela, nous avons besoin de la collaboration des organismes qui regroupent ces parents et ces personnes.

Nous avons également un énoncé de politique, le plan d'accès pour les personnes ayant une déficience, qui bien qu'il ne soit pas une loi, reste un levier important sur lequel nous pouvons nous appuyer. Il faudra démontrer que les difficultés d'accès à des services répondant aux besoins des personnes sont réelles et portent préjudice aux personnes. Une fois les réalités terrain bien documentées, nous pourrions aller voir le Protecteur du citoyen et faire des représentations politiques. Nous avons également besoin de porte-parole qui sont prêts à raconter leur histoire, car comme l'a dit Me Ménard, si nous voulons un réel impact public et politique, il faut des histoires de cas!

Me Ménard nous a également rappelé l'importance de préserver notre système de santé publique. Bien qu'il ne soit pas parfait, il reste tout de même accessible à tous et de qualité. Dans le contexte où le gouvernement parle de plus en plus de tarification et de privatisation, il est important que notre milieu se mobilise.

Nous allons rédiger sous peu un résumé des principales informations transmises par Me Ménard en réponse aux nombreuses questions de l'assistance. Ce document sera alors disponible pour ceux qui souhaitent l'obtenir, de même que la présentation PowerPoint de Ménard. Pour en avoir une copie, écrivez à [mouvementphas@yahoo.ca](mailto:mouvementphas@yahoo.ca)

# Vivre dans la dignité à domicile ?

## Résultats d'une importante enquête sur les services de SAD

Par : Michelle Leduc, Ex aequo

Ex aequo est un organisme montréalais qui, depuis 30 ans, se consacre entièrement à la promotion et à la défense collective des droits des personnes ayant une déficience motrice. Tant sur le plan régional que provincial, il allie ses efforts aux travaux de concertation et aux actions du milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles. Indigné par la détérioration des services de soutien à domicile (SAD) et animé par une grande volonté de changement, l'organisme a entamé une recherche-action en mai 2009. Un sondage effectué par une firme privée auprès de 270 répondants et de 40 participants à des groupes de discussions démontrent que le réseau de la santé et des services sociaux ne répond que partiellement aux besoins des personnes ayant une déficience motrice et ne tient pas compte, de manière générale, de leur volonté de participer activement à la société, de leur capacité d'être incluses socialement et de leur contribution potentielle. Ces constats corroborent les revendications du milieu associatif mille fois repérées. Alors que l'on s'attarde au « mourir dans la dignité », quand se préoccupera-t-on vraiment du « vivre dans la dignité »

### Constat

L'ensemble de la démarche démontre, entre autres, que le réseau de la santé et des services sociaux ne répond que partiellement aux besoins des personnes ayant une déficience motrice et qu'il ne tient pas compte, de manière générale, de leur volonté de participer activement à la société, de leur capacité d'être incluses socialement et de leur contribution potentielle.

### Faits saillants

Certains faits saillants tirés du sondage et des groupes de discussion corroborent les revendications du milieu associatif des personnes ayant des limitations fonctionnelles, mille fois répétées.

- L'évaluation des besoins est élaborée sous un angle médical au détriment de l'inclusion sociale.
- L'outil d'évaluation ne respecte pas l'objectif de la participation sociale ni le libre choix des individus, plusieurs fois affirmés dans les outils législatifs.
- Parmi les 270 répondants au questionnaire du sondage, 29 n'avaient pas réussi à obtenir de services et 3 144 heures par semaine étaient dispensées aux 241 usagers qui en recevaient.
- Il existe un déficit hebdomadaire de 868 heures de services entre l'estimation, par les usagers, des heures nécessaires et celles qui sont accordées par les CSSS.
- Cet écart entre les heures estimées nécessaires par les usagers et celles accordées s'avère la variable significative quant à la satisfaction. Ce sont les heures qu'une personne n'obtient pas qui déterminent son niveau de satisfaction ou d'insatisfaction envers les services. Les personnes qui présentent une déficience sévère sont les plus affectées.
- Le déficit entre les heures estimées nécessaires et celles accordées a une incidence sur 5 des 17 variables de fréquence de situations, qui sont toutes des variables d'activité sociale.
- L'arrimage entre la 1re et la 2e ligne de services ne se fait pas et les conséquences peuvent être graves pour les usagers et le personnel; le bris de la continuité des services étant un exemple.
- Les CSSS réduisent de plus en plus les services de soutien à domicile, totalement ou partiellement, et il est de plus en plus fréquent que les

employés intimident et menacent les usagers, notamment d'être institutionnalisés.

- La présence d'un entourage empêche l'obtention de services ou l'intensité des services requise. De plus, l'entourage compense, gratuitement et presque entièrement, l'écart hebdomadaire entre les heures estimées nécessaires et celles accordées.
- L'information est peu transmise aux usagers et à leurs proches en ce qui concerne les explications des différents modes de prestation de services et le processus pour déposer une plainte en cas d'insatisfaction. Lorsque diffusée, elle s'avère assez chaotique, car, par exemple, on donne l'information sans donner le choix du mode de prestation.
- La formation du personnel qui évalue les besoins et de celui qui dispense les services n'est pas adéquate, et ce, tant du point de vue humain que technique.
- L'expression d'une relative satisfaction quant aux services reçus est étroitement liée aux délais d'attente et à la crainte de perdre le peu que l'on a obtenu.
- Malgré les embûches du mode Chèque emploi-service, les variables de satisfaction démontrent que celui-ci répond le mieux aux attentes.

#### Résultat

Le projet de vie des personnes est évincé, les services s'avèrent, pour plusieurs, inadéquats et l'organisation ainsi que la prestation des services sont irrespectueuses des individus et de leurs droits fondamentaux.

#### Pistes de solutions

- le respect de la gratuité des services;
- la nécessité d'une évaluation des besoins qui tiennent compte des facteurs d'inclusion sociale;
- l'accroissement du nombre d'heures et une amélioration de la qualité des services;

- des modalités de prestation des services qui permettent l'inclusion sociale. En ce qui concerne le Regroupement Mauricie, en plénière nous avons manifesté le fait que ces pistes de solutions ou « volontés » constituent l'assise de nos revendications historiques. Notre préoccupation étant davantage de l'ordre du « comment amener le gouvernement, les décideurs et les gestionnaires de services à répondre favorablement à nos attentes ? » Dans le contexte actuel, nous croyons que l'une des seules manières de faire avancer favorablement ce dossier est **d'unir notre milieu associatif** et de **susciter l'intérêt de tous les usagers et de leur entourage** (empowerment individuel entraîne l'empowerment collectif) de manière à passer collectivement à l'action (force du nombre). Une réflexion à grande échelle devrait être faite sur la question des moyens, afin de se rendre incontournable auprès du gouvernement et des décideurs.

Afin d'asseoir nos revendications régionales dans le dossier des services de soutien à domicile sur des données réelles, serait-il pertinent de tenir une enquête semblable en Mauricie ?

# Poursuite des visites ministérielles des ressources résidentielles

Par : Isabelle Tremblay, AQRIPH

L'alliance québécoise des regroupements régionaux pour l'intégration des personnes handicapées (AQRIPH) a participé, au cours des dernières années, aux visites d'appréciation de la qualité des services dans les ressources résidentielles (ressources intermédiaires (RI) et ressources de type familial (RTF) avec des délégués des regroupements régionaux membres de l'AQRIPH et ce, dans diverses régions.

Ces visites sont faites dans plusieurs milieux où sont hébergées des personnes provenant de différents secteurs et l'AQRIPH a fait partie d'équipes ministérielles en déficience physique et aussi, en déficience intellectuelle et troubles envahissants du développement. L'AQRIPH a fait un bilan de cet exercice et en fait part par lettre à la ministre déléguée aux services sociaux, Mme Dominique Vien.

Précisions que malgré leurs limites, les visites permettent l'atteinte des objectifs visés lors de leur création et sont grandement appréciées par le milieu associatif de l'AQRIPH. Elles permettent d'avoir un portrait ponctuel de la situation. L'AQRIPH a évalué ces visites par rapport à la formation donnée aux visiteurs et visiteuses, aux droits des usagers, au concept de milieu de vie et à la logistique.

## **La formation**

La formation reçue par les membres des équipes visiteuses était pertinente et intéressante. Quelques représentants ont eu des problèmes d'assimilation du contenu qui était très dense et d'autres ont perdu certains éléments, car, entre le moment de la formation et celui de la visite, plusieurs mois s'étaient écoulés.

## **Les droits des usagers**

À ce sujet, c'est la consternation. Le code d'éthique n'est pas connu des usagers ni des ressources, l'existence du comité des usagers et du commissaire local aux plaintes est inconnue ou presque. Ce constat s'applique à tous les établissements visités et l'AQRIPH s'explique mal qu'après toutes ces années de visites, cet élément n'ait été aucunement amélioré et qu'il demeure un problème important. Cette situation nous inquiète grandement, car l'on parle ici des droits des usagers. Dans sa lettre, l'AQRIPH a d'ailleurs demandé au ministère de faire des actions concrètes pour modifier la situation et a offert sa collaboration. En effet il y a urgence d'agir, la connaissance des droits, c'est fondamental pour les usagers.

Concernant le commissaire local aux plaintes, l'AQRIPH a constaté que le poste est souvent occupé par une personne provenant de l'établissement et cette situation fait en sorte de placer le commissaire dans des situations d'apparence de conflits d'intérêts. Dans plusieurs régions, l'AQRIPH a constaté, lors de la présentation des bilans, des liens étroits, voire amicaux, entre le commissaire et la direction de l'établissement. Le Ministère devrait examiner le processus de nomination des commissaires.

## **Un milieu de vie**

Le concept de milieu de vie n'est pas intégré par tous les établissements. La situation est inégale et relève du gestionnaire des ressources. Certains établissements n'adhèrent pas au concept ou ne le connaissent tout simplement pas. Pourtant ce concept doit prévaloir afin de donner aux usagers un milieu de vie qui ressemble vraiment à un chez soi, dans le

respect des politiques du Ministère. Plusieurs représentants qui ont fait partie des équipes ministérielles ont reçu une formation sur ce concept et il serait approprié d'offrir cette formation à tous les établissements. L'AQRIPH a donc demandé au Ministère de prendre les moyens pour que tous les établissements adhèrent au concept milieu de vie.

### **La logistique**

L'AQRIPH croit qu'il est essentiel que les grilles d'évaluation soient revues. Les questions ne sont pas adaptées à toutes les clientèles, elles sont très nombreuses et certaines sont répétitives. De plus, la grille d'observation pour les visites des ressources où vivent des personnes ayant une déficience intellectuelle ou physique est totalement inappropriée, elle est beaucoup trop collée à la réalité des CHSLD; elle doit donc être revue dans son ensemble.

Concernant la composition de l'équipe ministérielle, L'AQRIPH trouve importante la présence de la responsable du Ministère et de la déléguée de l'agence régionale et le fait que chacune de ces personnes soit associée aux représentants

du milieu associatif. Ces présences sont aidantes pour la compréhension et le déroulement des visites. Quant aux rapports nationaux des visites, l'AQRIPH trouve que les délais pour les produire sont beaucoup trop longs. Le Ministère ne peut se permettre de prendre autant d'années pour les publier.

### **Conclusion**

L'AQRIPH espère que ses commentaires seront entendus et est prête à travailler avec le Ministère pour améliorer le processus des visites d'appréciation. L'AQRIPH tient à ce que les personnes soient hébergées dans des milieux où la qualité des services prime.

Il y a une diminution des visites en 2009-2010. Avec toutes les recommandations qui sont faites aux établissements lors des visites et qui sont généralement bien reçues, L'AQRIPH croit essentiel que les visites se poursuivent et que leur nombre soit augmenté, le tout, dans le meilleur intérêt des personnes hébergées.



# Remboursement des frais relatifs à l'utilisation d'un chien d'assistance à la motricité

Comme vous le savez, le ministère de la Santé et des Services sociaux met en place un nouveau **programme de remboursement des frais relatifs à l'utilisation d'un chien d'assistance à la motricité**. Ce programme a pour but de soutenir, sur le plan financier, les personnes qui utilisent un chien d'assistance à la motricité, pour compenser certaines incapacités découlant de leur déficience motrice. Le Ministère rembourse, à la personne qui se qualifie pour ce programme, les sommes de 210,00\$ au moment de l'acquisition d'un tel animal, et de 1 028,00\$ annuellement.

Dans le but d'informer la clientèle visée par ce programme, soit les personnes vivant avec une déficience motrice utilisant déjà un chien d'assistance à la motricité ou pouvant y avoir recours, quelques actions de communication seront mises de l'avant. Entre autres, le MSSS a créé une page Internet décrivant le nouveau programme. Cette page est disponible à l'adresse suivante :  
[www.msss.gouv.qc.ca/personnes\\_handicapées](http://www.msss.gouv.qc.ca/personnes_handicapées)

Nous sollicitons votre collaboration afin de faire connaître ce programme à vos membres et d'inviter les personnes susceptibles de s'en prévaloir à s'inscrire pour une "évaluation en vue de recevoir le remboursement de frais relatifs à l'utilisation d'un chien d'assistance", auprès de l'un ou l'autre des établissements identifiés. Par ailleurs, il importe de préciser que seules les personnes dont la situation satisfait les critères prévus au programme pourront recevoir, au terme de l'évaluation, le remboursement prévu.

En tant que conseillère en communication pour le MSSS, responsable du dossier des personnes handicapées, j'aimerais connaître les différentes actions de communication qui pourraient être prises dans votre organisation en lien avec la mise en place de ce nouveau programme. Que vous écriviez un article pour un bulletin, déposiez une nouvelle dans votre site Internet, transmettiez l'information lors de rencontres d'information ou que vous utilisiez tout autre moyen, ce partage d'information me sera utile pour rendre l'ensemble de nos actions complémentaires à celles que vous aurez menées.

Je vous invite donc à communiquer avec moi pour me transmettre vos informations ainsi que pour de plus amples renseignements ou des questions. De mon côté, soyez assurés que je vous transmettrai l'information sur les actions de communication qui seront prises par le MSSS.

Mélanie White  
Ministère de la Santé et des Services sociaux  
Tél.: 418 266-8938  
[melanie.white@msss.gouv.qc.ca](mailto:melanie.white@msss.gouv.qc.ca)



# Place aux associations

L'APEH est maintenant dépositaire des billets de la Maison Tanguay au coût de 10,00 \$

Pour informations : Lyne Sergerie,  
819-693-0342



## Association Part-Égale Normandie célèbre en 2010-2011 son 30<sup>ième</sup> anniversaire de fondation.

Plusieurs activités spéciales organisées tout au long de l'année auront comme objectif de promouvoir l'APEN auprès de la population, telles que rassembler les personnes vivant avec un handicap physique et souligner les efforts des propriétaires d'édifices ou de commerces, afin de rendre leurs lieux accessibles aux personnes à capacités physiques restreintes. .

Pour informations : 418-289-3630

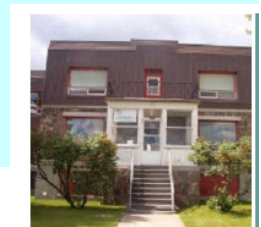


## Service de répit spécialisé pour personnes ayant un TED

Suite à une entente intervenue entre Autisme Mauricie et l'Association pour la déficience intellectuelle, la Maison ADI-RÉPIT offre des périodes de services de répit pour personnes TED.

Depuis octobre 2010, 2 blocs de 48 heures de services spécialisés sont offerts **exclusivement aux parents du CSSS de l'Énergie.** Ces périodes sont offertes seulement sur semaine, soit du mardi 19h au jeudi 16h, deux fois par mois.

Pour informations : La Maison ADI-Répit  
819-539-0082



# Chronique Gouvernance

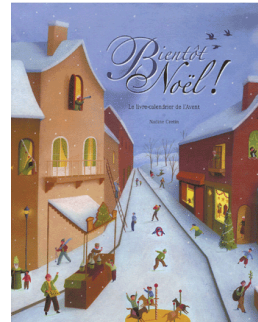
## Les 10 facteurs de succès d'un conseil d'administration

### Saviez-vous que...

Une étude américaine auprès de 60 leaders d'association a permis de lister 37 facteurs de succès d'une association performante. Les 10 plus importants sont les suivants :

1. Percevoir le personnel professionnel comme partenaire.
2. Définir la durée des mandats de chacun des postes d'administrateur et d'officier et être certain qu'il y a un processus de succession en place.
3. Faire porter le focus sur les résultats recherchés, et non sur les processus.
4. S'assurer que les programmes et les services répondent bien aux besoins des membres.
5. Établir un plan stratégique avec des buts de performance sur une base annuelle
6. Faire porter l'accent sur la mission, la vision et les buts.
7. Peser constamment et efficacement les avantages et les inconvénients de chaque décision et prendre des décisions bien documentées.
8. Avoir une raison d'être claire et signifiante.
9. S'assurer que les assises financières sont fortes, bien établies et conservées
10. Avoir un penchant très fort pour le futur. (vision)

**Source :** Gouvernance : Factors for Board Success, *Association Management Magazine*, March 2004, p.16



## La motivation de votre personnel

Des façons faciles de motiver votre personnel ou votre équipe.

1. Félicitez personnellement et sincèrement toute personne ayant fait un très bon travail.
2. Prenez le temps d'écouter ceux qui en ont de besoin.
3. Donnez constamment du « feedback » sur la performance des individus, de l'équipe, de l'organisation.
4. Encouragez l'émergence d'idées nouvelles et d'initiatives.
5. Développez un climat de travail de confiance, d'ouverture et de plaisir.
6. Mettez à contribution les personnes de votre équipe dans la prise de décisions, spécialement celles qui les affectent.
7. Reconnaissez, récompensez et accordez une promotion aux gens en vous basant sur leur travail et sur leur attitude.
8. Inculquez le sens de la possession dans leur travail.

**Source :** La Gouvernance et vous, Consultants D.PR.M. inc. Volume 9, no.1-avril 2005 page 6